

RÉUNION DU 31 Mars 2011

L'an deux mille onze le trente et un mars à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel CHOLLON, Maire.

Étaient présents : MM. POUVEREAU, BONNERON, CLAVERIE, CASIMIR, NIETO, SALES, COLLIVARD, MÉTAIS, KASPRZAK, Mmes DE GABORY, MORINIÈRE, MATHIEU-VÉRITÉ, LATRILLE.

Absents représentés : Mme CARDON par Mme DE GABORY

Secrétaire de séance : M. MÉTAIS

Date de convocation : 24 Mars 2011.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 Février 2010 est adopté à l'unanimité.

Ajout à l'ordre du jour : courrier de Monsieur BIBENS, approuvé.

I / VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010 :

Monsieur le Maire quitte la séance et les comptes administratifs de la commune et de l'assainissement sont présentés par Monsieur BONNERON, adjoint chargé des finances.

• COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE :

Section Fonctionnement :	Recettes : 610 654,05 €
	Dépenses : 556 954,61 € (soit 84% du budget prévu)
	Résultat : 53 699,44 €

Section Investissement :	Recettes : 172 501,66 €
	Dépenses : 187 268,23 €
	Résultat : - 14 766,57 €

Fonds de roulement : 324 335,48 €

Ce fonds de roulement reste stable par rapport à 2009 puisqu'il était de 325 812,61 €

Cependant, il faut tenir compte dans ce résultat d'une part, de subventions attribuées et dont les dépenses n'ont pas encore été engagées (route du CES et cimetière) et d'autre part, des remboursements sur rémunérations du personnel non comptabilisés.

Le détail des comptes a été analysé ligne par ligne. Il en ressort les remarques suivantes :

- Le total des charges à caractère général est en baisse par rapport à 2009 et stable par rapport à 2008. Les budgets maintenance, matériel roulant et énergie seront néanmoins à prendre en compte selon les besoins.
 - Le total des charges du personnel est en hausse. Cependant, si on tient compte des remboursements sur rémunérations du personnel se trouvant dans les recettes, le pourcentage de charges de personnel est de 50,53% du total des dépenses de fonctionnement.
 - Les autres charges de gestion courante sont en baisse par rapport à 2008.
 - En investissement, les dépenses comptent plusieurs emprunts d'un montant de 29 752 € courant jusqu'en 2017.
 - Les recettes d'investissement incluent 46 129 € de subvention pour des travaux sur la route du CES non encore engagés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le compte administratif dressé par Monsieur le Maire.

• **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ASSAINISSEMENT 2010 :**

Section Exploitation : Recettes : 61 485,62 €
Dépenses : 41 061,97 €
Résultat : 20 423,65 €

<u>Section Investissement :</u>	Recettes : 48 718,20 €
	Dépenses : 41 026,13 €
	Résultat : 7 692,07 €

Fonds de roulement : 302 485,35 €

Ce fonds de roulement est en hausse de 10,25% et servira aux investissements en cours d'étude.

Le détails des comptes a été analysé ligne par ligne. Il en ressort les remarques suivantes :

- Un investissement de 8 257,18 € a été effectué sur 2010 pour la rehausse sur les bassins.
 - Le budget assainissement permet d'envisager sereinement les investissements en cours d'étude.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le compte administratif 2010 dressé par Monsieur le Maire.

• VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA CAISSE DES ÉCOLES 2010:

Le compte administratif de la Caisse des Écoles est présenté par Madame LATRILLE, rapporteur de la commission.

Section Fonctionnement : Recettes : 35 073,69 €
Dépenses : 37 319,62 €
Résultat : - 2 245,93 €

<u>Section Investissement :</u>	Recettes : 5 621,00 €
	Dépenses : <u>6 207,90 €</u>
	Résultat : - 586,90 €

Fonds de roulement : 2 254,59 €

Ce fonds de roulement est en baisse puisqu'il était de 6 708,42 € en 2009. Des investissements en matériel pour la cantine et l'école ont été effectués. Il n'y a pas d'achat important de matériel prévu pour 2011.

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- ACCEPTE le compte administratif dressé par Monsieur le Président du Conseil d'administration.

II / APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2010 DRESSÉS PAR Messieurs DUFOUR et BRIEL, PERCEPTEURS À LA TRÉSORERIE DE CADILLAC :

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion dressés par la Trésorerie de Cadillac pour les budgets de la commune, de l'assainissement et de la Caisse des écoles.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal et le Conseil d'administration de la Caisse des écoles, à l'unanimité :

- APPROUVENT les comptes de gestion 2010.

III / COURRIER DE Monsieur BIBENS :

Le dossier de Monsieur BIBENS demandant une exonération de la part d'assainissement pour une fuite qui ne s'est pas écoulée dans le réseau a été reçu complété des éléments demandés. Un vote est proposé pour demander à l'exploitant une exonération de la facture assainissement sur la part concernant la collectivité et celle du délégué pour la surconsommation calculée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 voix contre (M. CASIMIR) :

- DEMANDE à Monsieur le Maire d'adresser un courrier au Président du Syndicat Intercommunal d'Adduction de l'Eau Potable afin qu'il effectue un dégrèvement sur la part assainissement au prorata de la surconsommation et de prévenir les services de la Sogedo afin que la coupure de compteur ne soit pas effectuée.

IV : INFORMATIONS DIVERSES :

1 / Courier de Monsieur DEBSKI, principal du collège de Cadillac :

M. Le Maire fait lecture de la lettre de M. DEBSKI adressée à M. MADRELLE, Président du Conseil Général, avec copie à M. MORENO, Conseiller Général du canton et à M. CHOLLON évoquant les sujets suivants.

- problème de clôture du collège
- problème de portail
- problème sur la cour intérieure
- problème sur les arrêts de bus.

Tous ces points posent des problèmes de sécurité pour les élèves et demandent un investissement du Conseil général.

2 / Lotissement « Clos des vignes » :

Étant donné que les travaux proposés par l'investisseur pour le raccordement des réseaux de ce lotissement doivent se faire sur le domaine public, un cadre légal doit être réalisé.

Il se fera sous la forme d'un P.U.P. (Projet Urbain Partenarial). Ce document contractuel permettra à la commune de rester maître d'œuvre des travaux après l'appel d'offres alors que les frais seront à la charge de l'investisseur. Ces travaux concernent : le réseau HTA, l'eau potable, l'assainissement, l'aménagement du virage avec déplacement d'un éclairage public, la confection d'une voirie sur le chemin d'accès avec aire de retournement, le busage d'une partie du fossé et le contrôle par un organisme indépendant du raccordement assainissement.

3 / S.P.A.N.C :

M. NIETO nous fait part de la dernière réunion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Les remarques des usagés ont été rapportées au délégataire et une correction sera apportée. La deuxième échéance de la redevance du S.P.A.N.C. devrait être moins élevée grâce à des subventions attendues dont le dossier est en cours.

4 / S.I.A.E.P. :

M. MÉTAIS nous fait part des dernières réunions du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) concernant le renouvellement du contrat dont l'échéance est en fin d'année.

Si l'étude pour la possibilité d'un passage en régie, d'un montant de 3 600 € amortissable sur la durée du contrat n'a pas été acceptée par les autres communes composant le SIAEP, l'étude de la DDTM pour l'aide à l'appel d'offres de la DSP est en cours. Le SIAEP a décidé d'une durée de contrat de 10 ans bien que les délégués de Loupiac auraient souhaité moins.

Un cahier des charges pour le futur contrat a été finalisé. La commission Ouverture des plis se réunira prochainement pour sélectionner les candidats admis à présenter une offre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 40.

Le Maire,

Les Conseillers,